

FORMULAIRE DE PARTENARIAT

2025

Merci de nous retourner ce formulaire avant le 18/11/2024

Vos coordonnées :

Nom de la structure :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Site internet :

Nom du responsable / personne à contacter :

Informations de facturation (si différentes) :

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Vos engagements :

(pour valider ce partenariat, merci de cocher toutes les cases)

- Je souhaite devenir partenaire de l'Office de tourisme de Villedieu Intercom pour l'année civile 2025.
- Je m'engage à mettre à jour mes informations **avant le 30/10/2024*** via le questionnaire web transmis le **14/10/2024** par email, envoyé conjointement par Attitude Manche (Nathalie Callenec) et l'Office de tourisme (Juliette Bigo-Jeanne), sous les conditions générales d'utilisation.
- Je fais parvenir des photos de ma structure à l'Office de tourisme : contact@villedieutourisme.fr

** Si vous ne parvenez pas à mettre à jour vos informations, contactez-nous pour convenir ensemble d'un rendez-vous. Attention, ce sont ces informations qui apparaîtront sur votre page web et qui seront utilisées pour votre encart dans le guide touristique.*

Newsletter :

- Je souhaite recevoir la newsletter de l'Office de tourisme. Je peux me désinscrire à tout moment sur demande auprès de l'équipe.

VOTRE COMMANDE

Type de structure	Nom de la structure	Prix
<input type="checkbox"/> Je choisis le pack complet : numérique + papier		
		125 €
<input type="checkbox"/> J'ajoute des packs pour une ou des structures complémentaires (-50%)		
		62,50 €
		62,50 €
		62,50 €

OU

<input type="checkbox"/> Je choisis le pack numérique		
		55 €
<input type="checkbox"/> J'ajoute des packs pour une ou des structures complémentaires (-50%)		
		27,50 €
		27,50 €
		27,50 €
Total de ma commande :		

Paiement :

- Espèces
- Chèque à l'ordre de Office de tourisme de Villedieu Intercom
- Virement bancaire : IBAN | FR76 1007 1500 0000 0020 0016 196
Si le nom de l'organisme payeur est différent du nom de l'établissement, merci de l'indiquer :

Tout règlement devra être effectué entre le 1^{er} janvier et le 30 avril. Les chèques ne seront pas encaissés avant le mois de février.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :
et cachet de l'établissement